LA TENUE DES DRAGONS

Paris, 7 juin. — On annonce que la tunique des officiers vient être rendues aux régiments de dragons.

Fausses nouvelles italiennes

Paris, 7 juin. — Le journal italien la *Capitale* dit que M. Billot a conclu un arrangement avec le gouvernement italien modifiant les tarifs des douanes ; il s'agissait de simples dispositions applicables par décret et n'ayant pas besoin d'être soumises au Parlement.

La nouvelle est absolument fausse. Il est seul immédiat que la flotte française doive aller à la Spezzia.

LE PUNCH DES ÉTUDIANTS PARISIENS

La délégation que l'Association générale des étudiants des Facultés de Paris avait envoyée aux fêtes universitaires de Montpellier est rentrée vendredi soir.

A cette occasion, l'Association avait organisé une réception intime.

Les étudiants, au nombre de trois ou quatre cents, la plupart armés de lanternes multicolores, se sont rendus à la gare de Lyon, attendant l'arrivée du train de neuf heures vingt-six qui ramenait à Paris leurs quinze camarades.

Un cortège plus imposant avait été organisé, mais M. le préfet de police, qui a cru sans doute à un retour des manifestations du fer rouge, n'a pas cru devoir donner son autorisation, et les bannières et la musique, qui devaient tout d'abord faire partie du programme, ont dû être supprimées.

Au Paradis-Latin

A dix heures et quart, le cortège des étudiants fait son entrée dans le sous-sol du Paradis-Latin, où un punch avait été organisé.

La réception n'a pas été de longue durée. M. Gaston Laurent, licencié ès-lettres, trésorier et président intérimaire de l'Association, a souhaité la bienvenue à ses camarades de retour de Montpellier, Marseille, Aix, Lyon, Genève et Lausanne.

Son allocution n'a été interrompue que par des salves d'applaudissements et c'est surtout lorsque l'orateur a parlé de la remise du drapeau par M. le président de la République que des bravos enthousiastes ont éclaté de toutes parts.

Un long cri a été poussé : « Vive Carnot ! vive la République ! » M. Revelin, licencié ès-lettres, président de la délégation, a ensuite pris la parole pour rappeler succinctement les étapes que la délégation avait parcourues, et l'accueil enthousiaste qu'elle a reçu partout.

M. Fauré, délégué, mais qui a pris, par suite d'une division de la délégation, la présidence d'une section qui s'est rendue à Genève et à Lausanne, a rendu compte du voyage. Son discours a été acclamé, notamment quand il a dit que la délégation « avait cru devoir faire un pieux pèlerinage et aller déposer une couronne sur la tombe des soldats français morts pour la France en 1870. »

A ce moment, tous les étudiants se sont levés aux cris de : Vive la France! Vive la Suisse! et c'est debout, chapeau bas, qu'ils ont entendu religieusement la *Marseillaise*, jouée par une fanfare du cinquième arrondissement.

La remise du drapeau

Le punch terminé, les étudiants se sont reformé en colonne pour se rendre au siège de l'Association, rue des Ecoles. Le cercle était brillamment illuminé et pavoisé aux couleurs nationales.

Les étudiants, groupés devant la maison, ont assisté à la remise du drapeau faite par le président de la délégation au plus jeune étudiant.

L'affaire des Révolutionnaires russes

Les conspirateurs nihilistes faisant partie du complot découvert dernièrement à Paris, sont installés en Russie depuis le milieu du mois de mai.

Ils sont porteurs d'engins explosifs provenant de la fabrication clandestine découverte à Paris. La police russe est sur leurs traces.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

L'arrestation d'Eyraud

Les journaux américains qui nous arrivent relatent longuement toutes les péripéties de l'arrestation de Gouffé à la Havane. Le télégraphe nous a déjà fait connaître les principaux détails de cette capture, qui, comme on le sait, a été opérée grâce à la perspicacité de M. Pucheu, propriétaire d'un magasin de modes et confections, 58, rue Compostelle.

M. Pucheu, qui est Français, a adressé au préfet de police une longue lettre dans laquelle il fait connaître toutes les particularités qui ont permis à l'une des employées de son magasin, Mme Albertine Biemier, de reconnaître Eyraud en la personne du prétendu représentant de la maison Delaunay, de Paris.

M. Pucheu déclare que si la prime promise par la famille Gouffé à la personne qui contribuera à l'arrestation de l'assassin lui est offerte, il priera que le montant en soit versé dans la caisse d'un bureau de bienfaisance.

Complétons maintenant, par quelques détails inédits fournis par M. Pocheu lui-même, notre relation des circonstances qui ont amené la prise de corps de Michel Eyraud.

Lors de la visite qu'il fit, le 19 mai, à M. et Mme Pucheu, et au cours de laquelle Mme Biemier lui demanda en riant s'il n'avait pas rencontré Eyraud au Mexique, s'il le connaissait et s'il ne s'trouvait pas à Paris à l'époque du crime, l'assassin a compris que l'on avait deviné son identité.

Il s'abrégea bientôt à détourner la conversation en se plaignant de la chaleur et en disant « qu'il faisait avoir tué père et mère pour habiter à la Havane, où le climat est si désagréable et si malsain ».

Mais Mme Pucheu lui a répliqué impitoyablement en le regardant bien en face : « Oui, monsieur, il faut avoir commis un assassinat pour rester à la Havane. » C'est alors qu'Eyraud n'ayant probablement pas les moyens de s'enfuir immédiatement, a eu l'idée de tacher de détourner les soupçons par un coup d'audace.

Quelques instants plus tard, il abordait sur la voie publique M. et Mme Pucheu, qui venaient aller voir l'enterrement des victimes de l'incendie du magasin de M. Yzaxi, et poussait le cynisme jusqu'à leur montrer son portrait et celui de Gabrielle Bompard publiés par la *République illustrée*.

« Jamais ils ne me reconnaîtront, s'était dit l'assassin, et s'ils ont eu quelques soupçons, ils seront vite dissipés. »

Mais Eyraud s'était trompé dans ses calculs. La vue de son portrait, quoique fait d'après une photographie datant de plusieurs années, ne devait que confirmer M. et Mme Pucheu dans leur première opinion.

Comme Mme Pucheu considérait le portrait avec une attention peu rassurante pour lui, Eyraud s'efforça à prévenir ce nouveau danger en affectant de plaisanter.

« Comme il a les yeux canailles, l'assassin! » lui dit à Mme Pucheu.

« Effectivement, » répondit Mme Pucheu, en le regardant bien lui-même dans les yeux, il les a bien canailles!

Après avoir quitté les propriétaires de la « casa francaa », Eyraud, au lieu de rentrer directement à son hôtel, se mit à épier leurs mouvements, tout en ayant soin de ne pas se laisser voir lui-même. Il les a vus aller se rendre, quelques instants après, au consulat de France, et dès lors il a compris qu'il était perdu s'il ne se hâtait de prendre ses mesures soit pour disparaître, soit pour mettre les époux Pucheu dans l'impossibilité de prouver son identité dans le cas où ils le dénoncer-raient.

Sachant parfaitement qu'il y avait à la Havane un nommé Gauthier qui l'avait jadis connu intimement et qui pouvait seul établir son identité d'une façon positive, Eyraud a voulu voir le plus tôt possible son ancien ami pour l'empêcher de le trahir dans le cas où il serait arrêté sur la dénonciation de M. Pucheu.

Rentrant alors en toute hâte à l'hôtel Royal, Eyraud a pris ses bagages et payé sa note en disant qu'il allait passer quelques jours à la campagne. Il s'est rendu ensuite à la gare du chemin de fer de Bahia, et a pris un billet pour Matanzas.

Lorsque les agents de police se sont présentés, le 20 mai, à l'hôtel Roma, et ont demandé M. Doskî, pseudonyme sous lequel se cachait Eyraud, on leur a répondu qu'il était parti pour la campagne et qu'il avait emporté ses bagages.

Les agents se sont rendus aussitôt à la gare et ayant été informés qu'un individu à l'accent français venait de prendre un billet pour Matanzas, ils n'ont plus doulé qu'Eyraud n'eut quitté la Havane.

L'assassin n'était cependant pas sorti de la ville. Il avait pu ainsi pour égarer les recherches de la police.

Ayant renoncé M. Gauthier dans un jardin public, il le supplia de ne pas le dénoncer et lui demanda de lui avancer quelque argent pour fuir. M. Gauthier s'excusa de ne pouvoir lui prêter la moindre somme, et les deux hommes se séparèrent.

La nuit suivante, à deux heures du matin, Eyraud était arrêté par le commissaire de police Cuarmes, assisté de deux agents. Il chercha à s'échapper en mettant revolver au poing, mais il fut bientôt désarmé et entraîné dans un poste de police.

Lorsque Eyraud reçut la visite du consul de France, il avoua enfin, sans hésitation, qu'il était bien Michel Eyraud. Il demanda au consul qu'il avait des nouvelles de Mme Eyraud et de sa fille ; le marquis de Monclar lui fit une réponse négative; mais Eyraud n'avait obéi en cette occasion à aucun sentiment de famille. Dans un long entretien qu'il entretenu M. Dussacq, il avoua qu'il était absolument épris de Gabrielle Bompard, et que c'est l'amour de cette fille qui a causé sa perte. Quant au crime, il se défend d'y avoir pris part. Quand il est arrivé rue Tronson-Ducoudray, Gouffé était déjà tué, et c'est Gabrielle qui avait fait le coup. Lui, saoul comme tout d'elle, n'avait pas eu le courage de la dénoncer, et il l'aida, au contraire, à cacher le cadavre. Telle est la version qui nous arrive directement de la Havane.

— Abandonné par Gabrielle, a-t-il dit à M. Dussacq, ma vie a été un vrai martyre ; j'ai cru pouvoir, changeant de nom, poursuivi comme une bête fauve.. Gabrielle est un être pervers... mais je l'aime.

L'opinion de M. Pérez est qu'Eyraud gardait toujours son portefeuille avec l'intention de tuer le premier Français qu'il rencontrerait de le dépouiller et de mettre dans la poche des vêtements de sa nouvelle victime les papiers constatant son identité. Il avait jeté probablement son dévolu sur M. Gauthier dès que celui-ci l'eut reconnu, et c'est pour cela qu'il tenait tant à l'accompagner et à connaître son domicile.

Il savait que Gauthier, comme nous l'avons dit, n'était arrivé que depuis quelques mois à la Havane et y était employé dans une distillerie.

PETITES NOUVELLES

Un journal va se fonder à Paris sous le titre : *Le Premier Concerit*.

C'est une feuille orléanisée. Une somme de cent mille francs est close secrète à sa publication.

MENUS PROPOS

Côté des dames :

C'est maintenant au tour des adoratrices du général Boulanger d'expier leur ancienne folie.

Voici que la femme Pourpe vient de prendre la fuite !

Elle est son heure de célébrité. La chronique indiscrète avait raconté ses relations très tendres avec le héros de Sainte-Hélède et son nom avait été prononcé dans le procès de la Haute-Cour. Mais il paraît que le général porte malheur à tous ceux qui l'approchent, car la femme Pourpe qui tenait un hôtel en Eure-et-Loir, à Toury, a fait de fâcheuses affaires.

Elle a mis la clef sous le paillasson et le parquet a eu l'indiscrétion de lancer contre elle un mandat d'amener.

On ira-t-elle ?

Je doute un peu que M. Boulanger se souvienne de leur ancienne intimité.

Le comte Dillon est ruiné : Ce n'est donc pas à sa porte qu'elle ira frapper.

M. Rochefort aura-t-il pitié d'elle, lui du moins ?

Ou bien la laisseront-ils toute, abandonnée à son triste sort, la femme Pourpe qui caressa jadis la barbe blonde du général ?

***

Depuis que l'ex-chancelier de l'empire allemand a été mis d'office à la retraite, il n'est plus jamais malade.

Aussi, son organe attitré, les Hamburger Nachrichten, au lieu d'un bulletin quotidien de la santé du prince, fournissent-elles chaque jour un nouvel aperçu des projets d'avenir de M. de Bismarck.

Il n'y a plus de vieux chancelier, usé par le travail, courbé par l'âge, et se bornant à attendre le trépas faisé à l'ombre des grands bois de Friedrichsruhe.

Le vieil homme ne veut pas mourir, loin de là; aussi les *Nouvelles de Hambourg* annoncent-elles la rentrée prochaine dans la vie politique, et par la porte du Reichstag, d'un Bismarck rajeuni, vigoureux, prêt à donner des coups qu'on en recoivoir.

M. de Bismarck, disent ses chères *Nouvelles*, n'a aucune raison de faire de l'opposition au gouvernement qui continue sa politique. Il ne songe pas à combattre les principes qui étaient les siens, de n'y voir en lui, en la personne de M. de Caprivi, un successeur qui lui est fort sympathique. Ce sont là des pensées indignes d'un grand homme d'Etat, seulement, selon la coutume, c'est ce cuadis qu'est venenum.

A la fin de l'article, les *Nouvelles*, inspirées par l'ex-chancelier, ajoutent :

« M. de Bismarck a pris l'habitude de rendre coup pour coup. Il pense que la meilleure des paroies est encore l'attaque. Dans ces conditions, il se restera Carcmin, et si on l'attaque, il attaquera, cela va de soi. La responsabilité de tels incidents parlementaires n'incombera pas à M. de Bismarck, qui ne fera rien pour les provoquer, mais elle incombera à ceux qui l'attaquent ».

En français, nous disons, pour atténuer la chose : « Ce animal n'est pas méchant. Quand on l'attaque, il se défend. »

Seulement, voilà! Il y a des animaux qui savent toujours s'arranger pour qu'on les attaque.

Ce n'est pas pour le pauvre M. de Bismarck que je dis cela. Il est si jeune encore à soixante-quinze ans!!!

***

Mlle Louise Michel est rentrée, hier, en sa bonne ville de Paris.

Elle a eu à subir les questions de plusieurs interviewers et sa conversation a exprimé la plus vive tristesse.

Cette idée qu'elle a été prise pour une folie et qu'à la moindre incartade on pourrait, démontrée, « approuvée de plusieurs », lui a causé le plus grand chagrin. Elle n'est mise à trembler et à pleurer. Cependant elle a avoué qu'elle avait tout cassé dans sa prison, les meubles, les vitres, etc. Mais elle a bien promis à l'un des nos confrères de ne plus courir aux réunions publiques, si ce n'est, encore, pour défendre ses amis, les nihilistes russes.

A vrai dire, la fin de cette saillie est plus touchante que risible. Sa folie, si elle est folie, est plutôt une douce manie qu'une dangereuse fureur. Pas bien effrayante, cette folie dont le bonheur est d'élever des chiens et des chats et qui vit en compagnie d'un perroquet qui crie :

« A bas tyrans ! »

Elle va, paraît-il, continuer ses mémoires. On y lira de curieuses observations sur les moments d'hallucination qu'elle a eus en prison : Une temples sous ses yeux.

Et l'imagine, maintenant, qu'on va laisser tranquille la chère démoniaque, à condition qu'elle consente elle-même, à vivre sagement avec ses chats et son petit Coco !

***

La presse n'a pas toujours le don de plaire à la police. On l'a souvent accusée d'entraver par ses indiscrétions les recherches des agents; de donner l'éveil aux assassins, de compromettre le succès des instructions. Mais de quoi ne l'a-t-on accusée ? Elle joue un peu dans tout cela le rôle de bouc émissaire. C'est elle qui porte les péchés d'Israël, c'est à elle qu'on impute les malédictions on les bévues dont elle n'est point responsable.

Voici, cependant, un fait tout récent, qui donne un éclatant démenti à l'opinion que l'on cherche à accréditer.

M. Puchou, à qui l'on doit l'arrestation d'Eyraud vient d'écrire au *Courrier des Etat-Unis*, pour lui raconter comment s'est faite la chose. Or, exposé-t-il, c'est grâce à ce journal qu'il a pu signaler aux autorités la présence de l'assassin à la Havane.

Dans un article intitulé la « Chasse à l'Homme », il lut un jour qu'Eyraud s'était enfui de l'hôtel América en emportant dans son sac un costume blanc qu'il avait emprunté pour se faire photographier. Or, M. Pêchea venait précisément d'acheter un costume du même genre à un étranger qui lui avait paru suspect. En consultant ses livres, il constata que ce homme s'était présenté chez lui cinq jours après sa disparition de New-York, juste le temps qu'il faut pour venir de la Havane.

Dès lors, le doute n'était plus permis. L'homme à l'habit était bien Eyraud ; il ne restait plus qu'à le faire arrêter.

Sans l'article du *Courrier des Etats-Unis*, l'assassin de Gouffé courrait probablement encore.

C'est donc uniquement aux « indiscrétions » de la presse que l'on doit son arrestation.

Le fait méritait d'être constaté !

Chronique du Sport

Courses à Vincennes

Paris, 7 juin. — Résultats :

Steeple Chase

1. Ormée ; 2. Popeline ; 3. Gaulois.

Steeple Chase (2e série)

1. Aurelia; 2. Anisette; 3. Musard.

Prix de Juin

1. Cocagne; 2. Les Fougères; 3. Aldebaran.

Steeple Chase (1re série)

1. Le Cosaque; 2. Belfort; 3. Bembo.

CHRONIQUE REGIONALE

La pêche. — Le Préfet du Nord, officier de la Légion d'honneur, donne avis que, sur autorisation spéciale de M. le ministre des travaux publics et en raison de ce que la fin de la période d'interdiction de la pêche fluviale coïncide cette année, avec le dimanche 9 juin, il ne sera pas verbalisé, dans cette journée, contre les pêcheurs à la ligne flottante tenue à la main.

Tout autre procédé de pêche reste d'ailleurs en dehors de cette tolérance et la vente ainsi que le colportage du poisson demeurent interdits jusqu'au 15 juin inclusivement.

Adjudication. — Hier, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu à la mairie de Lille, une adjudication pour des travaux à exécuter dans le service du génie.

Il s'agit de la construction dans la place de Lille, d'un magasin à poudre en béton de ciment au bastion 239.

L'entreprise a été confiée à M. Murat, qui a fait un rabais de 30 6j10 0j0.

NOUVELLES OFFICIELLES

Nominations. — M. Huist, commissaire de police à Halluin est nommé inspecteur spécial de police de 1re classe sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Tourcoing, en remplacement de M. Freybuger, qui a reçu une autre distinction.

— M. Burgart, inspecteur spécial de 1re classe sur les chemins de fer de l'Est, est nommé commissaire spécial sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Paris.

— M. Lebourg, inspecteur spécial de 1re classe, sur les chemins de fer du Nord à Boulogne, est nommé commissaire spécial sur la même ligne, à Dunkerque, en remplacement de M. Lempereur qui a reçu une autre destination.

— M. Mottié, *inspecteur spécial de 2e classe, sur* la ligne du P.-L.-M. est nommé commissaire spécial sur les chemins de fer du Nord à Hazebrouck.

— M. Schaeffer, commissaire spécial de police sur les chemins de fer d'Orléans, est nommé commissaire spécial sur les chemins de fer du Nord à Lille.

— M. Luss, inspecteur spécial de 2e classe sur les chemins de fer du Nord à Amiens, est nommé en la même qualité sur la même ligne à *Lille*.

— M. Jouglet, inspecteur spécial de 1re classe sur les chemins de fer de l'Est, est nommé commissaire spécial sur les chemins de fer du Nord, à la résidence de Paris.

— M. Lebourg, inspecteur spécial de 1re classe, sur les chemins de fer du Nord à Boulogne, est nommé commissaire spécial sur la même ligne, à Dunkerque, en remplacement de M. Lempereur qui a reçu une autre destination.

Contributions indirectes. — M. Bouchet, commis principal à Jeumont, est élevé sur place à la 1re classe de son grade.

Douanes. — M. Georges Lécard, candidat à La Rochelle, est nommé surnuméraire dans la direction de Lille.

— Emile Henrion, contrôleur-adjoint à Roubaix, est nommé commis à Jeumont.

— M. Jouvet, Pétidemange, contrôleur adjoint à Jeumont, est nommé contrôleur adjoint à Roubaix.

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de commissions. — Les 3e et 4e commissions se réuniront le Lundi 9 juin, à 5 heures 1/2 du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pour examiner les questions suivantes.

Octroi. — Création d'un bureau rue d'Italy.

— Construction d'un logement pour l'inspecteur.

Condition publique. — Construction d'une chambre vitrée.

Bâtiments municipaux. — demande d'un emplacement suffisant pour l'établissement des comptoirs de mitoyenneté.

Boulevard de ceinture. — Offres aux propriétaires expropriés.

Egout collecteur. — Offres aux propriétaires expropriés.

Parc de Barbieux. — Conduites d'eau et de gaz. Demande de MM. Isaac Holden et fils.

Boulevard d'Amentières. — Passage à niveau ; passage d'un trottoir.

Rue du Caire. — Prolongement ; proposition de M. Bonnel.

Rue Drouot. — Classement.

Cessions de terrains à la voie publique.

Boulevard Gambetta. — Proposition d'arrangement amiable avec MM. Motte-Bossut et consorts.

Enlèvement des immondices. — Augmentation du salaire des ouvriers.

Bouches à incendie pour pompes à vapeur, marché de gré à gré.

Réfection du plan général des alignements de la ville (1re section).

Chemin vicinal n° 10. — Rectification des alignements.

Rue de Lannoy. — Alignements.

Protestation contre la nouvelle loi sur les boissons. — Le comité formé en vue de la protestation contre l'augmentation des droits sur les alcools et les licences des débitants de boissons, a organisé une réunion générale de tous les hôteliers, cafetiers et cabaretiers des deux cantons de Roubaix, qui aura lieu le 12 juin courant chez M. Philémon Eyamès, rue Pierre-Motte, à 8 heures du soir.

1. Signature des protestataires ; 2. Formation d'un Syndicat ; 3. Communication très-importante.

Résultats d'adjudication. — Hier matin à onze heures et demie, a eu lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour l'exploitation des buvettes et restaurants pendant l'année 1898, à l'école de natation.

La mise-à-prix était de 500 francs.

M. Houdin a offert 540 francs et a été déclaré adjudicataire.

Contributions. — Le maire de la ville de Roubaix donne avis que les rôles supplémentaires de la contribution des patentes du 1er trimestre de l'année 1890, reçoivent les formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou simplement surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater de ce jour, pour adresser à Monsieur le Préfet une demande en démarche ou en réduction.

Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, doivent être enregistrées à la Préfecture, dans les quinze jours qui suivent ces événements.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'avertissement du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne seront point assujetties au droit du timbre.

Un accident rue de la Redoute. — En voulant nettoyer son métier à la marche, hier après-midi, vers une heure et demie, la nommée Pauline Delnaste, âgée de 24 ans, demeurant rue Philippe-de-Bon, soigneuse chez M. Moyart, filateur rue de la Redoute, a eu un doigt de la main droite pris dans un engrenage.

Le doigt est complétement écrasé ; elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Une grève chez M. Henri Prouvost. — Hier après-midi, à deux heures, au tissage mécanique de M. Henri Prouvost, rue du Nouvel-Monde, 150 ouvriers sur 300 se sont mis en grève.

Ils demandent le renvoi de leur directeur qui disent-ils est impoli avec eux.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix, rue de l'Hermitage, porte n° 5. — Cours de physique et de chimié, professeur, M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 9 juin, 8 h. soir, magnétisme.

Cours de chimie, jeudi 12 juin, 8 h., soir, sels de potasse.

Un concours de chiens-ratiers. — Le *Ratier-Club*, de Roubaix, organise son troisième concours pour aujourd'hui, à trois heures et demie, salle Dominique Roussenq. Ce concours promet d'être aussi brillant que les deux premiers.

Les chiens auront à chercher des rats dans des tonneaux, des tuyaux, des égouts, barrières, pots-de-fleurs, bottes à cigares, etc.

Après le concours il y aura plusieurs matchs entre Roubaix et Tournai.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Emile Defrenne, âgé de 19 ans, sans domicile fixe.

Il est inculpé d'avoir volé au préjudice de M. Vermesch, rue du Tilleul, un jambon et un saucisson.

Les expulsés. — Pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Charles Vandenbende, journalier, âgé de 48 ans, sans domicile fixe a été arrêté.

Taxe sur les chiens. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que les rôles primitifs de la taxe municipale sur les chiens (contour Est et Ouest), sont mis en recouvrement à partir de ce jour et que les contribuables qui y sont repris sont tenus d'en acquitter le montant, sous peine de poursuites prescrites par toutes les voies de droit.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées à M. le Préfet du Nord *dans un délai de trois mois à partir du présent avis.*

Chien perdu. — Il a été perdu vendredi soir, un chien mouton blanc.

Prière de le rapporter au concierge de la mairie.

Fourrière à chiens. — Dans la journée de vendredi, dix chiens ont été mis en fourrière, et six contraventions ont été dressées.

Outrage public à la pudeur. — Vendredi soir, vers sept heures et demie, le garde-champêtre Mayeux a procédé à l'arrestation de la nommée Marie Vandamme, âgée de 23 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth.

Elle est inculpée d'outrage public à la pudeur.

Mari peu commode. — Vendredi soir, vers six heures et demie, un grand rassemblement s'était formé rue de la Fontaine, à Roubaix. Robert Valice, homme de peine, âgé de 33 ans, demeurant rue d'Avelghem, battait sa femme comme plâtre.

Un agent a conduit le peu commode mari au dépôt.

Concert de Barbieux. — Voici le programme des morceaux de musique qui seront exécutés au jardin de Barbieux, le dimanche 9 juin 1890, de 3 heures du soir et le jeudi 12 courant, boulevard *Gambetta (en face l'Hippodrome) de 8 h. 1/2 à* 10 heures du soir :

Première partie. — 1. Militair-Marsch, de Beethoven. — 2. Fantaisie sur le Roi (Ta, de Lalo). — 3. Polka pour piston, de X. (Grande-Harmonie).

2e partie. — 1. La Chanson espagnole, de L. Jouve. — 2. Les Emigrants irlandais, de Gevaert. (Alliance chorale).

3e partie. — 1. Ouverture d'Euryanthe, de Weber. — 2. Colombine (*Menuet de Delsaye*. — 3. Suite Algérienne, de St-Saëns. (Grande-Harmonie).

Prévoyants de l'Avenir. Société civile de Retraites. — La recette de la 127e section s'élève à 500 francs pour un effectif de 713 membres dont six nouveaux.

Situation de la section au 31 mai :

Nombre de sections 669.

Sociétaires, 116,667.

Capital 4,311 044 fr 6035.

Les adhésions sont reçues le fer dimanche de chaque mois de 10 heures à midi dans les différents bureaux de recettes établis en ville.

Age requis, 15 ans au fer janvier.

Cotisations, 1 fr. par mois.

HOTEL DU COMMERCE

Café Billards. — Rue Nain, 20, Roubaix

Dimanche, 8 Juin et Lundi, orchestre symphonique, de 5 à 11 heures. *Dîners* à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. 749

L'Hirondelliste. — M. Jean Desbouvries, donnera aujourd'hui dimanche 8 juin, un second bal dans sa *Villa de l'Hirondelles militaire*, près du Pont Salembier.

En cas de mauvais temps le bal aura lieu le dimanche suivant. 1707

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Nous complétons aujourd'hui notre compte rendu de la deuxième séance de la session ordinaire de mai qui s'est tenue vendredi soir.

Dons à la Bibliothèque

M. Sasselange, président, communique au conseil la liste des dons récemment affectés à la bibliothèque communale.

Ces dons sont précieux et comportent notamment 41 superbes volumes offerts par M. *Sénéhar, conseiller municipal* et quelques livres rares et anciens, offerts par M. Devisme, secrétaire honoraire de la Mairie.

Le conseil donne acte et vote des remerciements aux généreux donateurs.

Crédit pour les grèves

M. Sasselange lit un rapport tendant au vote d'un crédit provisoire de 500 fr. — qui sera certainement insuffisant dit-il, pour faire face aux frais occasionnés par les grèves.

M. Dupont-Chopart demande si la ville est responsable de tous les dégâts commis aux propriétés des industriels.

M. Sasselange répond affirmativement.

M. Dupont-Chopart déclare que lors des grèves de Roubaix en 1890, la ville ne voulut pas payer les dégâts et obtint gain de cause devant le Tribunal.

Il engage l'administration à se renseigner *et sous le bénéfice de cette observation*, le crédit est voté.

Ligne téléphonique de Fourmies

M. Sasselange, donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des postes du département du Nord, informant l'administration que les frais d'établissement d'une ligne téléphonique de Tourcoing-Roubaix-Fourmies seraient notable ment moindres que ceux prévus tout d'abord, ce qui réduirait la part de Tourcoing à 2000fr. au lieu de 12,000 francs.

Sur la demande de M. Salembien, la question est ajournée renvoyée aux commissions réunies des finances des téléphones.

Caisse de retraite

M. Victor Raiff, premier secrétaire du commissaire central avait adressé une demande tendant à obtenir le remboursement des sommes versées par lui à la caisse de retraite des employés municipaux et l'exonération à titre exceptionnel de faire les versements futurs ; sa santé ne lui permettant pas d'espérer qu'il puisse jouir des avantages de la retraite.

Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

La Loi de 12 heures

M. Sasselange rappelle que la prise en considération d'un vœu déposé dans la précédente séance avait été renvoyé à aujourd hui pour la discussion. Ce vœu est relatif aux infractions à la loi du 9 septembre 1848.

Les signataires proposaient la nomination d'un employé spécial pour constater les infractions.

M. le président fait d'abord observer que l'administration a prié M. le commissaire central d'user de la plus grande vigilance, ce qui a déjà donné de bons résultats.

M. Sasselange prie en conséquence les signataires du vœu de le retirer provisoirement sur la proposition de M. Louis Grau.

Le Conseil discute la question d'observation de la loi de 12 heures.

Le Conseil procède au renouvellement des mandats de cinq administrateurs sortants de la caisse d'épargne et au remplacement de deux directeurs démissionnaires.

Sont réélus MM. François Masurel-Jonglez; Georges Lombart, Léon Salembien, Emile Destombes, Jules Ducoulombier.

MM. Sénéhar et Didry sont nommés en remplacement de M. Gaspard Desurmont et Jules Duquesnoy.

Jury criminel

MM. Roux et Dehaene, pour le canton Nord et MM. Rasson et Glorieux pour le canton Sud, sont désignés pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste du jury criminel.

Vœu

M. Delavaivre dépose un vœu tendant à ce que des médailles spéciales et nominatives soient attribuées à chaque membre du conseil municipal pendant la durée de plusieurs villes qui n'ont pas l'importance de Tourcoing.

M. Dron engage le Conseil à émettre un *vœu tendant à ce que les facteurs des postes* soient dispensés des distributions du dimanche après-midi.

Cette mesure, qui ne semble pas devoir entraîner d'inconvénients serait de nature à apporter un soulagement à la situation de ces petits fonctionnaires. On pourrait demander à ce sujet l'avis de la Chambre de commerce.

Le Conseil procède au renouvellement de ses commissions permanentes.

Aucun changement sérieux n'a été apporté. Sur sa demande, M. Dron a été remplacé par M. Quey, à la commission des finances.

Félicitations au Maire

Sur la proposition de M. Tack, le Conseil vote des remerciements à M. le Maire de Tourcoing pour le succès qu'il a obtenu dans sa démarche à Paris pour obtenir des subsides, ponts et chaussées, qui vient enfin d'adopter le projet de distribution d'eaux potables tel qu'il a été établi par MM. les ingénieurs.

Le Conseil demande ensuite qu'il lui soit *pour examiner* des demandes de soutiens de famille.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 13 courant.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges, le nommé Jean Monnoyeur, âgé de 30 ans, *fabricant de brosses, né à Anvers, réclamé* par le parquet de Bruxelles. pour soustractions frauduleuses.

Expulsés. — *Un convoi de dix expulsés* belges a été dirigé sur la frontière.

Arrestation. — La gendarmerie de Tourcoing *a arrêté rue des Plats, le nommé Fran*çois Hemschoote, dit (Poussière), âgé de 14 ans, né à Marcq-en-Baroeul, inculpé de vol de numéraire au pensionnat de la Ste-Union, à Marcq.

Chambre syndicale. — Les ouvriers fileurs et rattacheurs de Tourcoing sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu Dimanche 8 juin, à 6 heures, chez M. Augustin Benoît, estaminet de la *Grande Halle*, à la Croix-Rouge-Tourcoing, en face de la filature de M. Jacquart, dans le but de former une Chambre Syndicale.

Les ouvriers faisant partie de la commission d'une Chambre syndicale quelconque y sont également invités afin qu'ils puissent fournir quelques renseignements pour le bon ordre de la société.

Accident à la gare. — Hier soir, vers 8 heures, un accident s'est produit en gare de Tourcoing.

M. Vandevelde, âgé de 30 ans, au service de M. Basberg, entrepreneur de manutention en voulant serrer le frein d'un wagon qu'il se proposait décharger a été comprimé assez fortement entre la voiture et le mur des magasins du départ et a reçu des contusions très graves.

Néanmoins, l'état du blessé n'a pas été jugé très grave par MM. les docteurs Bassonville et Carette qui lui ont donné les premiers soins.

La victime de cet accident a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Abandon de voiture. — Une contravention a été dressée à la charge de M. Eugène Ventier à Lille, rue de Faubourg-de-Roubaix, pour *abandon de voiture sur la voie* publique.

AVIS IMPORTANT

Les personnes qui, au café, demandent un verre « **RANYULS-TRILLES** » sont prévenues que notre apéritif a un léger goût d'amertume en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il contient.

Se méfier donc des apéritifs similaires en ceux que l'on sert souvent pour du « **RANYULS-TRILLES** » et exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRILLES frères, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

WATTRELOS

Nous avons publié dans notre numéro du 2 juin, un article concernant la ligue républicaine de Wattrelos. Cette note avait été rédigée à la suite d'un compte-rendu d'une séance du conseil municipal publié par le *Journal de Roubaix*.

Après explications données par les intéressés, tous les membres de la ligue républicaine de Wattrelos ont reconnu que la conduite de M. D'Halluin avait été correcte au conseil municipal.

Nous en donnons acte volontiers.

Tout fait espérer que la ligue républicaine va se développer en ce lieu, par l'union de tous les républicains, elle finira par triompher de la réaction dans cette commune. Elle peut compter sur tout notre concours pour l'aider dans cette tâche.

Un grave accident. — Vendredi dernier, un grave accident s'est produit au hameau de St-Liévin.

Un jeune gamin de 10 ans, nommé Quesnoy, traversait la rue lorsqu'il fut renversé par une voiture.

L'une des roues lui passa sur le corps et il reçut en même temps du cheval un coup de pied sur la figure.

Son état est très grave.

L'auteur de l'accident, un marchand de beurre, a prris la fuite ; on est sur ses traces.

L'INFANTICIDE DE CROIX

(Nouveaux détails).

Le parquet a fait hier à trois heures et demie, une nouvelle descente à Croix.

La fille Duvivier a avoué son crime.

M. le docteur Castiaux est chargé de l'examen du petit cadavre.

La fille Duvivier qui est soignée par M. le *docteur Wallez, restera chez ses maîtres jus*qu'à ce qu'elle puisse être transportée à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

Mouveaux. — *Conseil municipal.* — Dans sa séance du 5 de ce mois, le Conseil municipal de Mouveaux a traité les questions suivantes :

1° A établi le budget primitif de la commune pour 1891 ;

2° A décidé l'éclairage public des principales routes de la commune et approuvé le projet de convention à passer avec la Compagnie du Gaz de Roubaix pour la pose des lanternes et la fourniture du gaz.

LILLE

L'affaire de Zimmermann. — Hier, à deux heures de l'après-midi, M. le juge d'instruction Legrand, a confronté Zimmermann avec M. Boisseau, le nouveau directeur de la Compagnie des Téléphones, qui a déposé une plainte contre lui.

Il résulte des faits dévoilés par l'enquête que les nombreux reproches à Zimmermann, ne sont pas aussi considérables qu'on le croyait tout d'abord, et à l'issue de cette confrontation, l'accusé a été mis en liberté provisoire.

Toutefois, l'instruction ouverte contre lui continue ; le plaignant déclare que Zimmermann, qui n'avait, paraît-il, aucune ressources personnelle, ne pouvait avec ses appointements, qui n'ont jamais excédé plus de 1800 francs, mener le train de vie qu'on lui connaissait.

Il espère néanmoins qu'il sera acquitté par le